

Reçu 9/12/13

**Comité Technique Spécial GSO
du 3 avril 2013 à 9 heures 30**

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal du CTS GSO du 12 décembre 2012 (pour avis)
- 2 - Suivi des points (pour information)
- 3 - Bilan social - Organigramme LGV - Organigramme DIR - DOM (pour information)
- 4 - Bilan de l'activité 2012, prévisions 2013, état de la concurrence (pour information)
- 5 - Point sur les UDS (pour information)
- 6 - Etat d'avancement du projet d'harmonisation des DIR (pour information)
- 7 - Point sur les implantations GSO - DOM (pour information)
- 8 - Point sur les dotations de consommables en centre : photocopies, livres, matériel de chantier... (pour information)
- 9 - Allocation PAS et PUI 2013 (pour information)
- 10 - Point sur le SGA (pour information)
- 11 - Divers

LISTE DES PRÉSENTS

Représentants du personnel

Siégeant avec voix délibérative

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)
Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires)
Benoît OLIVEAU (CNT)
Nathalie MILLARD (CGT Culture)
Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires)

Siégeant sans voix délibérative

Thierry GIRAUD (CNT)

Représentants de l'administration

Titulaires

Odette VINCENTI, Président
Patrick BRETAGNE, Administrateur

Secrétaire de séance

Arnaud MOY, contrôleur de gestion
Christine FOUILLOUD, secrétariat OS

Copy A

La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de Monsieur VINCENTI, le quorum est atteint avec 4 représentants sur 5.

1. – Approbation du PV du CTS du 12/12/2012

Vote :

- 3 votes pour (1 CGT + 2 Sud)
- 1 abstention (CNT)

2. – Suivi des points (pour information)

Tous les points de la réunion précédente doivent figurer dans le tableau de suivi.

Point sur l'UDS : à l'ordre du jour

Point sur le bilan de l'activité : à l'ordre du jour

Point sur Globéo : à retirer

Point sur le SGA : à l'ordre du jour

Administrateur : Une mission « DT-DICT » « guichet unique » a été mise en place début janvier à la DIR dans le cadre de la mise en place et de l'accompagnement pédagogique des aménageurs dans le processus DT. Il y a toujours quelques heurts mais c'est en voie d'amélioration. Cette mission est basée sur le volontariat d'agents opérationnels de métropole, hors DOM et LGV. Un deuxième agent a pris le relai début mars pour une fin de mission fin août. Une évolution de la réglementation sur les DT en juillet prochain est à noter, avec un passage de la maille de 2ha à 20ha, ce qui devrait faire diminuer sensiblement le nombre de DT à venir.

CGT : Qui fait les demandes sur la LGV ?

PRÉSIDENT : C'est l'AT qui s'en charge.

ADMINISTRATEUR: L'activité DT-DICT est réduite sur la LGV car les diags sont quasiment finis, restent les fouilles.

CGT : et pour les DOM ?

PRÉSIDENT : c'est l'AT également. C'est une mesure temporaire, à fixer de manière plus officielle d'ici la fin de l'année au plus tard (cadre de la réorganisation des DIR)

CGT : Comment cela se passe dans les autres DIR ?

PRÉSIDENT : Ce sont les gestionnaires de base ou une personne spécifique missionnée qui s'en chargent. Une harmonisation nationale est à mettre en place. Il faudrait peut-être voir s'il y a une possibilité d'augmenter la quotité de temps des AP pour qu'ils les prennent en charge.

CGT : Les RO doivent avoir sur le terrain en leur possession les DT, même négatives, sont-ils informés ? Par ailleurs la conservation pour archivage est de 5 ans, comment fait-on ?

ADMINISTRATEUR: Il faut donner une copie au R.O et renvoyer le dossier au centre à l'issue de l'opération.

PRÉSIDENT : Il faut demander au R.O de les ramener dans les centres pour stockage, puis destruction après 5 ans, délai de conservation légale. Il faut mettre une procédure en place.

SUD Culture Solidaires : Pour les DOM, comment est fait l'archivage ?

PRÉSIDENT : C'est fait sur place. En fonction des documents, soit dépôt aux archives départementales, soit destruction.

CGT : sur l'INTRANET la procédure est disponible.

PRÉSIDENT : oui, il y a une convention avec les archives nationales. Ici le responsable est JL. PINEIRO.

SUD Culture Solidaires : Si le R.O a besoin d'informations sur les DT-DICT ?

PRÉSIDENT : il doit contacter l'AP ou le CSP. Il faut préciser que les DT-DICT ne doivent pas couvrir que le périmètre de la parcelle mais l'ensemble de la surface.

CGT : nous sommes soumis aux demandes faites par l'aménageur sur l'emprise des travaux.

PRÉSIDENT : Nous devons vérifier que la demande porte bien sur l'emprise de la parcelle, c'est le but de la mission en DIR de vérification. Si un problème survient sur le milieu de la parcelle, il faut que nous ayons les documents sur l'ensemble de la surface.

Concernant le « Plan d'assurance Qualité », la diffusion n'a pas encore été faite auprès des R.O, elle va être mise en place.

Concernant la documentaliste de Midi-Pyrénées, la personne a été licenciée. Une documentaliste de Tours est intéressée par une mutation. Elle a jusqu'au 8 Avril pour se prononcer de manière définitive. Si elle n'est pas intéressée il y aura une ouverture au recrutement.

Pour les moyens octroyés aux adjoints AST, 2 nouveaux véhicules ont été commandés, ils auront donc 3 véhicules identiques, Fiesta 4 portes.

Pour les droits aux congés des agents, ce point est à retirer du suivi des points.

Pour les groupes de travail :

- petit outillage, remis en route
- démarrage de chantier, en cours
- cellule conservation, en cours

SUD Culture Solidaires : Sur le poste de technicien à Cayenne, il y a eu une saisine en CT central. Le poste en catégorie 2 est non pourvu car pas de prime de 40%

PRÉSIDENT : Le Gouvernement a été saisi par l'ancien Directeur général de l'Établissement au sujet des DOM. Son successeur, conscient de l'importance du problème, utilisera tout son poids pour faire avancer le dossier.

SUD Culture Solidaires : La Cour des Comptes a-t-elle remis son rapport ?

PRÉSIDENT : Ce rapport n'est pas encore public. Le principe des 40 % est clairement dans le collimateur. Nous attendons donc le rapport définitif.

SUD Culture Solidaires : Les 40 % sont loin d'être du luxe dans les DOM, où les prix sont plus élevés qu'en métropole et où les divers équipements s'usent plus rapidement en raison de l'humidité. Les ordinateurs, les machines à laver ou les réfrigérateurs s'usent plus rapidement. Les pièces détachées des voitures doivent également être remplacées à intervalles plus réguliers. De ce fait, des agents se trouvent en situation de souffrance en raison de difficultés financières. Si la Cour des Comptes s'en tient à une lecture stricte de la loi, il y a fort à parier que les agents ne resteront pas longtemps à ces postes.

PRÉSIDENT : En l'état actuel des choses, des questions sont posées à l'Établissement par la cour des comptes. Bien évidemment, l'Établissement répond aux questions qui lui sont posées. À ce stade, nous n'avons pas reçu de lettre d'injonction. Nous verrons quel est le contenu du rapport qui sera remis par la Cour des Comptes. Une lettre d'injonction a par exemple pour objet d'inviter un établissement à mettre fin sans attente à une pratique. Dans 6 mois, le rapport de la Cour des Comptes devrait être connu. Nous devons alors mettre en application ses préconisations.

SUD Culture Solidaires : Le nouveau Directeur général ne souhaite pas procéder à la réquisition pendant une longue période. Au total, le Gouvernement doit se demander s'il souhaite qu'une archéologie préventive existe dans les DOM.

PRÉSIDENT : La problématique est bien plus large et vise l'ensemble des politiques publiques. La question est donc complexe.

Le point suivant concerne l'information des responsables d'opérations. La semaine prochaine, je me rendrai à Limoges et à Poitiers dans ce cadre. En outre, la programmation en Grand Sud-Ouest est affichée à Limoges et en Midi-Pyrénées. L'évaluation des agents de la filière administrative est en cours. S'agissant de la filière scientifique et technique, nous n'avons aucune nouvelle.

SUD Culture Solidaires : Ces derniers temps, nous avons entendu parler d'évaluations collectives, mais peu d'évaluations individuelles.

PRÉSIDENT : Au sujet des relations avec le SRA, il nous a été répondu que toutes les dispositions avaient été prises pour que cela évolue. Nous pourrions envisager de réaliser un nouveau point, au mois de septembre, dans le cadre du CHSCT.

SUD Culture Solidaires : Rien n'a changé. De nouveaux cas ont même été signalés récemment.

PRÉSIDENT : Nous verrons donc au mois de septembre, avec un an de recul. Cela étant, le Ministère nous a assuré que toutes les dispositions avaient été prises.

CNT : Il faut que cela change.

PRÉSIDENT : Nous avons donc passé en revue l'ensemble des points en suspens. Je vous propose de supprimer de l'ordre du jour les points relatifs à l'approbation du dernier procès-verbal, au fonctionnement, aux droits à congés des agents en CDD, à l'organisation du travail, au dépannage informatique et à la question relative à Globéo.

Passons à présent au bilan social.

3. – Bilan social – Organigramme LGV – Organigramme DIR – DOM (pour information)

PRÉSIDENT : Des erreurs ont été corrigées dans l'organigramme qui vous avait été communiqué.

CNT : Jérôme Defaix relève-t-il toujours de la LGV ?

SUD Culture Solidaires : Peut-il aller à Pussigny ?

PRÉSIDENT : Il pourrait s'y rendre, mais ne le fait pas, dans la mesure où le CSP gère directement. Par ailleurs, l'AP n'est pas affecté de manière territoriale, mais se trouve rattaché à un AST. Un CSP est rattaché au Directeur, mais personne ne l'est sur la LGV.

SUD Culture Solidaires : Le mode d'organisation n'est pas très clair.

PRÉSIDENT : Officiellement, aucun AP n'est missionné auprès de la chargée de mission scientifique. Avez-vous des questions au sujet des effectifs ?

SUD Culture Solidaires : La part des agents administratifs s'établit à 17 %, contre 28 % au niveau national.

PRÉSIDENT : Nous en sommes conscients. L'écart est encore plus important si vous tenez compte des agents administratifs affectés aux DOM.

SUD Culture Solidaires : Dans les DOM, les taux de temps partiels sont inférieurs à ceux des autres régions. Cela s'explique par les difficultés financières rencontrées par les agents et par le refus d'un temps partiel le mercredi.

PRÉSIDENT : Nous devons également tenir compte des parts respectives des femmes et des hommes parmi les effectifs. Pour les DOM, il faut tenir compte du nombre d'agents, moindre qu'en métropole, donc à 1 ou 2 personnes près, cela peut influencer beaucoup sur le pourcentage.

SUD Culture Solidaires : Un agent est revenu à temps plein, pour des raisons financières. D'autres agents renoncent à demander un temps partiel pour les mêmes raisons.

CNT : Les CDD pour surcroît d'activité se concentrent en Poitou-Charentes.

PRÉSIDENT : En Limousin, les CDI n'étaient pas assez nombreux, ce qui explique le recours relativement important à des CDD.

Administrateur : Signalons également que Méditerranée a pu « absorber » de nombreux agents, ce qui a permis d'éviter de les faire traverser la France pour travailler sur la LGV.

CNT : Nous devons toutefois signaler qu'un agent a réalisé près de 120 nuitées par an ces 3 dernières années.

PRÉSIDENT : Nous avons récemment soumis une proposition à cet agent, afin de réduire le nombre de nuitées.

CNT : Le Poitou-Charentes est-il encore en suractivité ?

ADMINISTRATEUR: L'activité en Poitou-Charentes est normale, mais reste en suractivité par rapport au reste de Grand Sud-Ouest. Nous observons cependant un certain rééquilibrage de l'activité au sein de la Direction interrégionale.

PRÉSIDENT : En termes de CDD, nos budgets ne sont pas très conséquents et nous devons faire preuve de prudence dans le courant de l'année, afin de conserver une réserve pour la fin de l'année. Nous essayons donc de lisser les CDD, mais rencontrons des difficultés dans cet exercice.

ADMINISTRATEUR: Cet exercice de lissage est en effet très difficile à réaliser.

CNT : La coordination entre les AST est-elle suffisante pour lisser les démarrages ?

PRÉSIDENT : La connexion est bonne, mais chaque AST privilégie ses propres opérations. Il serait nécessaire de faire émerger une culture de travail collectif. En pratique, les AST souhaitent que leur équipe soit prête au moment où leur opération doit démarrer, ce qui n'est pas toujours compatible avec le calendrier global, et nous avons moins de réactivité du fait des DT-DICT. Notez toutefois que nous avons mis en place un système selon lequel un agent ne peut pas être affecté au sein d'une autre région sans que l'AST de la région de rattachement donne son accord. L'AST dispose de 48 heures pour réagir à cette information.

CNT : Les agents en CDI, lorsqu'ils sont informés d'une opération à venir, se positionnent et constatent que l'affectation peut être refusée au prétexte que les AST ont « réservé » ces agents. Ces dispositions passent mal auprès des agents. Alors que les agents passent la majorité de leur temps en grand déplacement, les moments où ils peuvent choisir un chantier sont une chose rare.

PRÉSIDENT : Un agent d'Aquitaine souhaitant intervenir en Poitou-Charentes doit avant toute chose se rapprocher de l'AST Aquitaine. Il convient de recréer le lien hiérarchique entre l'agent et son AST. Dans cette situation, l'agent ne doit pas commencer par contacter l'AST de Poitou-Charentes, mais celui d'Aquitaine. Dans le cas inverse, l'AST Aquitaine pourrait penser que tout est fait dans son dos. Cette réaction est humaine et compréhensible.

CNT : Au-delà des liens hiérarchiques, certains liens de confiance sont rompus.

PRÉSIDENT : Mon souhait consiste à faire en sorte que l'AST communique avec l'ensemble des agents relevant de sa responsabilité. Si l'AST doit aller vers les agents, ces derniers doivent également aller vers l'AST. Pour les agents, l'AST doit constituer le premier contact.

SUD Culture Solidaires : Nous soulevons cette problématique depuis longtemps. Le mode de fonctionnement que vous décrivez nous semble satisfaisant, mais vous êtes bien conscients que les agents ne vont pas se rapprocher de leur AST pour se tenir au courant des opérations.

CNT : En Limousin, certains agents CDD travaillent de manière régulière pour l'Inrap, mais dans une autre région que la leur. Ainsi, l'AST de leur région ne les connaît pas. Il serait souhaitable que ces agents soient invités aux réunions d'information de leur région.

ADMINISTRATEUR: Rien ne s'oppose à ce que de telles invitations soient envoyées. Les CDD sous contrat peuvent assister aux réunions d'information de leur région de résidence.

CNT : Toujours est-il qu'aucune invitation ne leur a été envoyée pour la réunion d'information prévue la semaine prochaine. Nous devons faire en sorte de renforcer le lien avec ces agents, afin qu'ils ne soient pas incités à se tourner vers la concurrence. Par ailleurs, nous voyons dans les tableaux qu'un agent résidant dans l'Yonne est rattaché à la résidence administrative de Limoges.

PRÉSIDENT : Normalement, les CDD sont rattachés à la résidence administrative la plus proche de leur domicile. Le cas que vous soulevez renvoie peut-être à une erreur dans le renseignement du tableau. Peut-être devons-nous lire « 87 » et non « 89 » pour le lieu de résidence.

En termes d'effectif, l'objectif global pour les opérationnels est fixé à 198 ETP. Un plan de recrutement est prévu. Nous devons également tenir compte des mutations. La Direction interrégionale sera invitée à exprimer ses souhaits en la matière. Dans cet exercice, nous pouvons exprimer, en choix principal, un profil de poste ne correspondant pas à ceux étant libérés. Suite à cela, la Direction générale nous proposera un nombre de postes, ce dernier étant indépendant du nombre d'agents étant partis. Cet exercice n'est pas réalisé à ce stade. Nous nous livrerons à un exercice complexe, dans la mesure où les AST souhaitent évidemment privilégier leurs propres besoins. Nous avons bien connaissance des

postes manquants, mais le plus difficile consiste à hiérarchiser les besoins à présenter à la Direction générale. Nous parlons uniquement de l'opérationnel. Pour le fonctionnel, la question sera étudiée dans le cadre du projet de réorganisation des Directions interrégionales. Le Directeur général a assuré que ce projet serait poursuivi. J'ai bien précisé au Directeur général que Grand Sud-Ouest avait besoin que ce projet se mette rapidement en place.

CNT : Nous souhaitons revenir sur le plan de recrutement massif qui devrait être lancé. En théorie, des agents seront attribués aux différentes Directions interrégionales.

PRÉSIDENT : Je ne peux pas vous dire comme cela se passera. Les discussions n'ont pas abouti à ce jour. Je ne sais donc pas si des dotations seront attribuées aux différentes Directions interrégionales. Nous ferons parvenir la liste de nos besoins et nous prendrons ce qui nous sera donné. Je ne peux pas vous garantir que tous les besoins seront couverts. En fonction de ce qui nous sera attribué, nous cherchons à couvrir les besoins les plus prégnants.

ADMINISTRATEUR : À ce stade, personne n'est capable de dire quel sera le nombre de postes qui nous sera attribué.

PRÉSIDENT : Nous savons que le plafond d'emploi s'entend à 2 niveaux. La Direction interrégionale compte 198 ETP opérationnels, renvoyant à 243 personnes. Au niveau national, le plafond d'emploi est exprimé en ETP et en nombre de personnes. Au niveau de la Direction interrégionale, nous ne raisonnons pas sur la base du nombre d'individus. Or si nous avons besoin d'un céramologue, le résultat n'est pas le même si ce dernier nous est affecté à 100 % ou à 60 %. Au total, nous devons viser les profils susceptibles de fluidifier le fonctionnement et la gestion des opérations.

4. – Bilan de l'activité 2012, prévisions 2013, état de la concurrence (pour information)

ADMINISTRATEUR : Les éléments présentés renvoient aux jours-hommes budgétés en fonction des prescriptions établies en 2013, classées par régions et par départements.

PRÉSIDENT : Le premier tableau porte sur l'activité 2012. Lorsqu'un signe « moins » apparaît, cela signifie que le réalisé a été supérieur au budget ; il s'agit d'une norme de présentation comptable. Au total, le dépassement représente 300 jours-hommes pour le budget de diagnostic. Le dépassement représente près de 2 000 jours-hommes pour les fouilles.

CNT : En 2012, nous avons réalisé 100 jours-hommes au titre de la ligne AFAN.

PRÉSIDENT : En réalité, nous disposons de 100 jours-hommes au titre des post-fouilles relevant d'opérations de l'AFAN. Nous n'avons consommé aucun jour-homme de cette ligne budgétaire.

ADMINISTRATEUR : L'année 2013 sera la dernière pour utiliser les jours-hommes relevant des post-fouilles d'opérations lancées par l'AFAN.

PRÉSIDENT : Sachez par ailleurs que les aménageurs publics sont tenus de nous communiquer le nom de l'opérateur ayant remporté la fouille, ainsi que le montant du contrat. Les aménageurs privés ne sont pas tenus de nous préciser le montant du marché retenu et certains d'entre eux le refusent, notamment pour la LGV. Au total, nous avons remporté un peu moins de 50 % des fouilles en 2012. Dans certains cas, nous ne sommes même pas informés de l'attribution des opérations. À l'heure actuelle, notre concurrent principal est Eveha. Ce concurrent intervient partout, y compris en Martinique.

SUD Culture Solidaires : Il semblerait qu'Eveha transmette des réponses ne faisant pas figurer les frais de déplacement, au contraire de l'Inrap.

PRÉSIDENT : Nous avons fait remonter ce point, mais il faut que le Conseil d'administration délibère pour nous autoriser à décomposer les tarifs en faisant apparaître les frais de déplacement. Nous attendons une réponse à ce sujet.

ADMINISTRATEUR : Au sein de la concurrence, les exemples de dépassement de calendrier ou de budget sont nombreux. Cela relève de la responsabilité des aménageurs. Ces derniers doivent veiller à ne pas être trompés par les réponses qui leur sont soumises.

PRÉSIDENT : En termes de convention, le Conseil général de la Charente a récemment signé. La convention est en cours de signature au sein de l'Inrap. Nous attendons par ailleurs que le Conseil général de Charente-Maritime signe également. Ces conventions doivent nous permettre d'intervenir là où nous ne pouvons pas intervenir aujourd'hui et de procéder à des échanges de personnels. Cela étant, nous souhaitons éviter d'appuyer les collectivités seulement lorsque ces derniers ont besoin de renfort. Clairement, nous ne sommes pas une agence d'interim. C'est pourquoi nous avons cessé de travailler avec le Conseil général de la Dordogne. Pour l'Inrap, l'objectif poursuivi au travers des conventions vise à intervenir au sein de nouveaux secteurs et à formuler des réponses communes avec les Conseils généraux.

CNT : Serait-il possible de transmettre des exemples de convention aux organisations syndicales ?

PRÉSIDENT : Nous vous ferons passer des exemples. Sachez qu'à l'exception de quelques détails souhaités par les partenaires, les conventions sont identiques. Sur le plan hiérarchique, ces conventions n'apportent pas de modification. Lorsque nous travaillons avec le SADIL, les agents du SADIL restent sous la responsabilité du représentant de leur entité d'appartenance. En termes de refacturation des coûts salariaux, la seule disposition consiste à rembourser les frais de déplacement. Je reviens sur l'exemple de la Dordogne. Nous devons veiller à ce que le Conseil général n'en vienne pas à penser qu'il lui est possible de réaliser toutes les fouilles de son choix et s'appuyant sur des personnels prêtés par l'Inrap. Cela étant, nous préférons travailler avec des acteurs publics de manière conjointe, plutôt que de laisser les chantiers à la concurrence privée. Ce point de vue est ce qu'il est, mais il est le nôtre. Nous devons faire preuve de prudence, dans la mesure où les autres acteurs publics sont des concurrents, mais des concurrents relevant du domaine public.

CNT : Certaines structures publiques présentent des pratiques contestables en matière de respect du Droit du travail.

PRÉSIDENT : Lorsqu'une opération est menée, chaque entité publique reste responsable de ses personnels. Ainsi, ces derniers relèvent de statuts différents et bénéficient donc d'avantages tout aussi différents. Dans nos chantiers, l'Inspection du Travail peut seulement intervenir sur les questions de sécurité. Pour tous les autres sujets, l'Inspection du Travail est incompétente.

SUD Culture Solidaires : Dans certaines opérations, nous en sommes contraints de faire appel à des agents à la retraite, ce qui pose parfois des problèmes de suivi dans les post-fouilles. Signalons également qu'il est parfois plus difficile de travailler avec les collectivités publiques.

Pause de 12 heures 40 à 14 heures

5. – Point sur les UDS (pour information)

PRÉSIDENT : Ce point a été abordé dans le cadre du Comité Technique Central, dont je ne dispose pas du compte rendu.

SUD Culture Solidaires : La DST a présenté le bilan de l'expérimentation et le projet envisagé pour le déploiement des unités de services. Ce point a suscité un tollé de la part des organisations syndicales. La DST a finalement retiré le projet et seulement présenté le bilan de l'expérimentation pour information. Elle présentera par la suite une nouvelle version du projet, probablement à l'automne. À ce stade, nous ne pouvons pas savoir quelles seront les modifications qui seront apportées. La DST n'a pas précisé quelles seraient les remarques des organisations syndicales qui seront prises en compte. La mise en place d'un échelon hiérarchique supplémentaire constitue pour les organisations syndicales le principal point bloquant. En outre, à l'exception des topographes, les unités de services sont créées comme étant une boîte vide, c'est-à-dire composée d'agents présents de manière officieuse et n'occupant pas des postes spécifiques relevant des unités de services.

CNT : Sans s'être consultées au préalable, les organisations syndicales ont affiché une position unanime.

CGT Culture : Notre analyse est la même que celle qui vient d'être exposée.

CNT : La méthode a été critiquée, au-delà du fond du projet.

CNT : Lors de la réunion préparatoire, les organisations syndicales ont émis des réserves, que la DRH n'a pas intégrées. Elle s'est contentée, lors de la séance plénière du Comité Technique Central, de présenter un bilan.

SUD Culture Solidaires : Nous contestons d'ailleurs ce bilan, lequel ne correspond pas au retour des agents avec qui nous avons été en contact. À Pessac, seule la responsable de l'unité de services a été consultée. La Direction prétend que 240 agents ont été consultés, ce dont nous doutons.

CNT : En réalité, une fiche a été adressée à 240 agents. Ces derniers n'ont pas été consultés de manière directe.

PRÉSIDENT : La mission de la responsable UDS Aquitaine a été reconduite jusqu'à fin juin. Nous pouvons passer au point suivant.

6. – État d'avancement du projet d'harmonisation des DIR (pour information)

PRÉSIDENT : Le Directeur général, voici 10 jours, a confirmé devant les Directeurs Interrégionaux que le projet d'harmonisation des Directions interrégionales n'était pas abandonné. Nous n'en savons pas davantage, si ce n'est que d'ici 2 à 3 semaines, des agents RH se rendront au sein des différentes bases, afin d'échanger avec des agents volontaires. Nous savons seulement que le projet de réorganisation aura vocation à reprendre toutes les dimensions de l'organisation. Dans cette situation, nous ne pouvons pas davantage informer les agents. Il serait contre-productif de communiquer certains axes, lesquels pourraient très bien être remis en cause dans 6 mois. Nous espérons pour notre part que le nombre de postes envisagé en fin d'année 2012 soit confirmé. Nous serions déjà satisfaits par cette augmentation des effectifs administratifs. Les agents ont demandé à ce que les AST soient présents lors des entretiens avec les agents de la DRH nationale, mais nous n'interférerons pas dans ces échanges.

SUD Culture Solidaires : Et concernant le cas de l'assistante administrative des DOM dans le cadre de la réorganisation ?

PRÉSIDENT : Rien de prévu concrètement. Elle s'organise en amont et la DIR prend le relai si besoin en cas d'imprévu. Les DOM constitueront un cas particulier, au sujet duquel rien n'a encore été dit.

SUD Culture Solidaires : quid de la continuité de service en cas d'absence de l'assistante administrative ?

PRÉSIDENT : la continuité est assurée par le personnel administratif de la DIR à Bègles

SUD Culture Solidaires : quid de la gestion de la documentation dans les DOM ?

PRÉSIDENT : à priori pas d'opposition à la venue du chargé de documentation de GSO, sinon rien de prévu actuellement dans les DOM

7. – Point sur les implantations GSO – DOM (pour information)

PRÉSIDENT : Nous avons adressé un courrier au maire de Bègles, afin de lui faire part de notre inquiétude au sujet du calendrier de libération des bâtiments situés en face et dont nous souhaiterions disposer au mois de septembre 2014. Bien évidemment, la mairie ne pourra pas s'engager, dans la mesure où les bâtiments appartenaient à Esso. La mairie de Bègles doit en devenir propriétaire par l'intermédiaire de la SEM d'aménagement. De notre côté, nous lancerons une étude de programmation, afin d'évaluer les bureaux et les surfaces nécessaires à l'accueil des agents actuellement basés à Pessac.

Nous venons de recevoir le courrier d'une société nous proposant des locaux situés derrière le centre commercial, sur les bords de la Garonne, à l'arrivée de la future navette fluviale. Ces bâtiments sont vides et nous permettraient de mettre en place des cloisonnements en fonction de nos besoins.

Par ailleurs, l'Inrap a passé un marché avec une société réalisant des études de mobilité individuelles. Cela nous permettrait d'identifier les zones au sein desquelles nous pourrions nous implanter sans trop bouleverser les habitudes des agents en matière de déplacement.

SUD Culture Solidaires : Ce type de démarche aurait dû être mené davantage en amont, 5 ans avec le départ.

PRÉSIDENT : Une année de recul nous semble suffisante.

SUD Culture Solidaires : Je pense que nous allons droit dans le mur et qu'il nous faudra trouver une solution provisoire. Le calendrier est très resserré.

PRÉSIDENT : Nous devons quitter les locaux en fin d'année 2014. Pour moi, un délai de 20 mois est tout à fait suffisant pour conduire une telle opération. À l'automne, nous devons avoir achevé la spécification des besoins. Nous pourrions trouver un bâtiment existant et si tel n'était pas le cas, seul un an serait nécessaire pour faire construire un bâtiment et nous y installer. S'agissant de l'université de Bordeaux, sachez qu'il nous a été demandé si nous étions toujours intéressés. Nous avons répondu par la positive, mais à part cela, rien n'a avancé. L'université ne dispose d'aucun bâtiment. Au total, nous devons avoir spécifié nos besoins pour l'automne. À mon sens, nous pourrions avoir besoin de 4 à 5 mois ensuite pour effectuer des travaux au sein de bâtiments existants.

Nous avons par ailleurs demandé à la mairie de Pessac de faire procéder à une étude de stabilité des bâtiments. Si la mairie de Pessac refuse de faire réaliser cette étude, nous l'effectuerons nous-mêmes.

SUD Culture Solidaires : Pourquoi l'étude de mobilité n'inclut-elle pas l'ensemble des agents ?

PRÉSIDENT : Déjà aujourd'hui, de nombreux agents opérationnels résident loin de la base administrative. Leur positionnement doit être considéré en fonction de l'emplacement des chantiers et non en fonction de celui des bases administratives. Voilà pourquoi nous considérons dans l'étude de mobilité la situation des agents amenés à s'y rendre de manière régulière. Nous souhaitons par ailleurs que les postes de travail soient suffisamment nombreux, pour que les agents soient incités à venir travailler au sein des bases, plutôt que chez eux. En l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas contraindre les agents à venir travailler au sein des bases, en raison d'espaces d'accueil insuffisants. Lorsque nous disposerons d'espaces de travail suffisants, nous pourrions faire valoir auprès des agents qu'il n'est pas normal de travailler depuis chez eux.

Nous fermerons le site de Montredon. Nous envisageons 3 solutions de repli, dont 2 à Saint-Orens. Dans un premier cas, il s'agirait de mettre en place des algecos. Dans le second cas, nous pourrions envisager de faire réaliser des travaux, ce que le propriétaire a déjà accepté. Notons cependant que nous avons décidé de quitter Saint-Orens à la fin du bail, en 2015. Dans l'hypothèse de travaux à Saint-Orens, nous pourrions en profiter pour réaliser des opérations permettant d'améliorer le quotidien des agents déjà présents.

En Martinique, nous avons identifié un local, lequel n'a finalement pas convenu à l'accueil de notre activité.

SUD Culture Solidaires : Il s'agissait en réalité d'un garage.

PRÉSIDENT : Nous continuons donc à chercher un local en Martinique, ce qui est loin d'être facile. Les propriétaires préfèrent effectuer des locations touristiques, pour des motifs financiers évidents.

CNT : Quel est le niveau d'avancement du dossier de création d'un 2ème centre en Poitou-Charentes ?

PRÉSIDENT : La proposition consiste à mettre en place un centre de conservation, où l'État, le Conseil général et l'Inrap seraient présents. L'Inrap doit confirmer son intérêt.

CNT : Et pour Angoulême ?

PRÉSIDENT : Le bail a un terme à fin 2015, on verra en temps et en heure.

S'agissant de Pau, nous avons fait parvenir un mini-cahier des charges au président de l'université. Dans tous ces dossiers, sachez que nous devons attendre que les Domaines approuvent le schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Ce dernier reste à déposer et n'a pas encore fait l'objet d'une consultation des instances représentatives du personnel du niveau central.

8. - Point sur les dotations de consommables en centre : photocopies, livres, matériel de chantier... (pour information)

PRÉSIDENT : Les photocopieuses seront remplacées. Des modèles couleurs seront déployés partout. Le budget d'achat des livres relève de la DST. Les demandes sont remontées par les chargés de documentation. Les AT s'occupent quant à eux des matériels de chantier. L'outillage et les consommables sont gérés par les gestionnaires, ces derniers faisant remonter les commandes auprès de la logisticienne. Le matériel archéologique est souvent acheté chez Abemus. Enfin, pour le petit outillage, nous avons des comptes auprès de divers petits magasins.

S'agissant des bases de vie, nous avons invité les différents acteurs à dresser la liste des besoins essentiels. Bien évidemment, si ce qui est indispensable pour certains ne l'est pas pour d'autres et inversement, nous devons cependant nous entendre sur la dotation minimale pour l'ensemble des chantiers.

SUD Culture Solidaires : Existe-t-il une politique en matière de consommation de café ?

PRÉSIDENT : Pour moi, les centres peuvent mettre en place des machines à café à des prix intéressants, mais je sais que les faibles débits ne permettent pas toujours cette solution. Une autre solution consiste à laisser les agents s'organiser pour faire du café. S'agissant des chantiers, compte tenu des conditions d'intervention, il est normal que l'Inrap paie le café, contrairement aux bases.

ADMINISTRATEUR : la solution des fontaines à eau est très coûteuse, la base de Limoges a opté pour un système branché directement sur le réseau, donc bien meilleur marché.

CNT : Qu'en est-il du marché des EPI ?

PRÉSIDENT : Ce marché a été relancé la semaine dernière. Pour les livres, un petit budget peut être distribué par la Direction interrégionale, mais pour les fonds d'importance, les budgets sont gérés par la DST.

9. – Allocation PAS et PUI 2013 (pour information)

PRÉSIDENT : Les allocations PAS et PUI relèvent d'un budget global et non d'un budget par Direction interrégionale. Les documents remis font mention des demandes déposées, des nombres de jours déposés et des jours accordés pour l'ensemble de l'Inrap et non seulement pour Grand Sud-Ouest. Au total, 88 des 138 demandes ont été acceptées, pour un total de 1 380 jours. Le nombre de jours accordés représente un peu moins de 50 % des demandes. Nous aurions bien évidemment souhaité en obtenir davantage.

SUD Culture Solidaires : Sur les PUI, qui décide, les AST ?

PRÉSIDENT : oui, c'est au choix des AST.

SUD Culture Solidaires : Nous observons un décalage entre les jours PAS demandés et les jours accordés. Nous en venons à croire que les besoins sont surévalués au départ. Quoi qu'il en soit, est-il possible de transmettre des demandes de PUI en cours d'année ?

ADMINISTRATEUR : Nous ne pouvons pas répondre à cette question.

PRÉSIDENT : Sachant que de nombreuses demandes n'ont pas reçu de réponse favorable, il est probable que le niveau central privilégie les dossiers en liste d'attente. Cependant, rien ne s'oppose à ce qu'une demande soit transmise en cours d'année.

Administrateur : Dans ce cas de figure, il est préférable de transmettre les demandes au plus tard au mois de septembre.

10. – Point sur le SGA (pour information)

ADMINISTRATEUR : À ce stade, deux Directions interrégionales restent à déployer. Au sein de Grand Sud-Ouest, un audit a été réalisé les 9 et 10 janvier derniers. Le cabinet d'audit a choisi au hasard les agents à auditionner, sur la base d'une liste ayant été transmise par la Direction interrégionale. Au-delà de ces agents volontaires tirés au sort, Odet VINCENTI, Arnaud MOY (contrôleur de gestion) et moi-même devons obligatoirement être audités. Nous n'avons pas encore eu connaissance du rapport d'audit. Ce dernier a été rendu et sera présenté lors du CHSCT Central du 9 avril.

PRÉSIDENT : J'ai eu connaissance de ce rapport hier soir.

ADMINISTRATEUR : De notre côté, le renfort en CDD sera en place jusqu'au mois d'août. Après le délai de carence qui s'impose, cet agent devrait continuer à intervenir. Les fonctionnalités relatives aux ordres de mission, aux relevés de temps et aux frais de déplacement ne seront pas déployées avant la mise en place du SGA au sein de toutes les Directions interrégionales, peut-être en 2014.

PRÉSIDENT : En matière de gestion des frais, le changement principal sera lié à l'application stricte de la réglementation en vigueur en matière de frais de repas. À titre d'exemple, les horaires à respecter sont très stricts pour que l'agent ait droit au remboursement du repas du soir. Ces questions sont indépendantes du SGA et devront être cadrées sur le plan réglementaire avant d'y être intégrées.

Des réunions d'utilisateurs sont régulièrement organisées, afin d'étudier les requêtes pouvant être soumises au SGA. Ce dernier aura naturellement vocation à fournir des états. Un travail d'envergure doit être conduit, pour faire en sorte que les états fournis par le SGA soient exacts.

11. – Points divers

SUD Culture Solidaires : Qu'en est-il du poste PAO-DAO en Midi-Pyrénées ?

PRÉSIDENT : Nous avons demandé à un agent de réaliser une certaine démarche. Le courrier adressé par l'agent ne correspondait pas à ce que nous lui avons suggéré. Au final, cet agent apparaît en tant que responsable d'opérations. Nous ferons néanmoins apparaître ce poste comme étant nécessaire.

SUD Culture Solidaires : Concernant l'aide à l'AST des DOM dans le cadre de l'ajout de la Réunion ?

PRÉSIDENT : Le CRA de la Réunion a demandé à rentrer en métropole donc activité inconnue dans les mois à venir.

La séance est levée à 15 heures 30.



Le 2 décembre 2014
Cep